

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1042 18/10/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage par anticipation pour Madagascar est accordée à M. Razaka (Guy), écrivain interprète du cadre spécial de Madagascar. M. Razaka (Guy). accompagné de son épouse et de son fils âgé de 4 mois, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 15 octobre 1948 et voyagera en 3e classe aux frais du budget local assimilé (4e catégorie). L'intéressé est remis à la disposition du Haut Commissaire de la République de Madagascar.